



DGS – Direction Générale des Services

*Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,*

2016- 162

## ARRETE n° 88 / 2016

Portant interdiction provisoire d'accès  
à la parcelle cadastrée CE 30  
Rue Albert Lougnon à Goyaves

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-2-5°, L.2212-4, L.2212-5,

**VU** l'éboulement survenu le 25 février 2016 au niveau du n°173 rue Albert Lougnon à Goyaves,

**VU** le constat visuel effectué par SEGC le 26 février 2016,

**CONSIDÉRANT** le risque avéré et imminent d'éboulis au niveau des parcelles CE 26, CE 29, CE 30, CE 33 et CE 34 situées sur la rue Albert Lougnon à Goyaves,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a urgence à ce que des mesures soient prises en vue de garantir la sécurité publique,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prescrire l'interdiction provisoire d'accéder au bien non bâti à proximité du n°173 rue Albert Lougnon à Goyaves

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- A compter du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, il est strictement interdit d'accéder au bien ci-après identifié:

Bien concerné par l'interdiction	Référence cadastrale	Propriétaire
Parcelle non bâtie	CE 30	MALET Antoine Galmier <i>Galmier</i>

**Article 2.-** Une signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par les services communaux.

**Article 3.-** Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

DE 2016-88  
T.le 26.2.16

**Article 4.-** Le présent arrêté sera transcrit au registre de la Mairie, transmis au représentant de l'État de l'arrondissement en vue du contrôle de légalité, affiché dans tous lieux jugés opportun et notifié aux intéressés.

**Article 5.-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État.

26 FEV. 2016

Fait à Saint-Joseph, le  
Le Député-Maire,  
L'élue(e) délégué(e)



Henri-Claude YEBO

Reçu à titre de notification le : 26 02 16  
Nom-prénom : Mollet Guibet  
Signature

Mollet



Donnée sources: BDORTHO & BDTOPO IGN 12 - DGI (cadastre numérisé)  
 Edition: service foncier/SIG le 28/02/2018  
 Diffusion: Porter à connaissance